

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 février 2003 de M. Roberto Broggin, intitulée: «Palais Eynard «trouillard».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Des vitres antiballes ainsi que divers équipements sécuritaires (caméras, serrures et SAS divers, etc.) ont été installés au Palais Eynard.

- Quels sont ces équipements?
- Combien ont-ils coûté?
- Sur quel crédit ont-ils été prélevés?
- La convivialité est-elle toujours possible avec ces installations paranoïaques?
- Et, subsidiairement, peut-on installer un passage piétons afin d'assurer la sécurité des badauds se rendant au Palais Eynard au droit de l'entrée dudit bâtiment?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Palais Eynard, de style néo-classique, constitue l'un des joyaux du patrimoine architectural genevois. L'originalité de l'édifice tient également aux contraintes du site. Construit au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il est adossé et enjambe même la muraille fortifiée datant du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est dès lors du devoir de la Ville de Genève de préserver et de protéger ce bâtiment unique en son genre. C'est pourquoi le Conseil administratif a décidé de réaliser des travaux, améliorant la sécurité ainsi que la qualité de l'accueil du Palais Eynard.

Des vitrages de protection ont été posés aux fenêtres des rez-de-chaussée. Des caméras de surveillance avec conservation temporaire des données ont été installées aux abords du bâtiment, afin de permettre une surveillance en direct ainsi qu'une consultation en cas d'incident.

Les travaux ont permis de faciliter la circulation des personnes dans le bâtiment. L'aménagement de l'accueil à l'entrée de la rue de la Croix-Rouge a amélioré la convivialité du lieu.

Par ailleurs, un système d'accès au moyen d'un badge a permis d'augmenter la sécurité et de prolonger la plage horaire d'ouverture du bâtiment pour les employés.

S'agissant d'interventions légères, l'ensemble de ces aménagements a été financé par les crédits d'entretien du Service des bâtiments. Le détail du coût de ces

interventions ne peut être précisé, la comptabilité utilisée avant la mise en place d'une comptabilité analytique en 2004 ne permettant pas d'analyser les charges par bâtiment.

L'installation d'un passage piétonnier au droit de l'entrée du Palais Eynard a déjà fait l'objet d'une requête auprès du Département du territoire. Tout en reconnaissant que cette traversée piétonne est dangereuse, l'Office des transports et de la circulation a émis un avis défavorable à l'instauration d'un passage pour piétons à cet endroit, en raison de la configuration de la rue de la Croix-Rouge et du manque de visibilité pour les usagers de la route. D'autre part, un passage sous voie, au niveau de la rue Saint-Léger, permet de relier les deux côtés de la rue de la Croix-Rouge en toute sécurité. De plus, un feu de régulation avec bouton-poussoir a été installé au niveau du passage piétonnier situé entre les arrêts de bus 3 et 5 «Croix-Rouge». Le Conseil administratif regrette qu'un passage piétonnier ne puisse être installé devant le Palais Eynard.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Manuel Tornare*

Le 17 septembre 2008.